

**Soins de Santé**

Circulaire OA no 2025/315 du 16-12-2025

Applicable à partir de 1/01/2026

3910 /2339

**Tarifs; Objectifs de soins de santé transversaux – Hospitalisation à domicile; 01-01-2026.**

Le 20 octobre 2025, le Conseil général de l'INAMI a approuvé le budget des soins de santé pour 2026. Ce budget prévoit un indice santé de 2,72% pour l'assurance soins de santé.

Conformément à la décision prise lors de la réunion de la Commission de convention des hôpitaux – Organismes assureurs du 12 novembre 2025, les tarifs des prestations effectuées dans le cadre de l'hospitalisation à domicile sont indexés linéairement de 2,72% au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Hospitalisation à domicile**

**Date d'application** : 1<sup>er</sup> janvier 2026

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :

[Transversaal - tarieven j. Thuishospitalisatie V1-01-01-2026 Circ OA.xlsx](#)

## j. Hospitalisation à domicile

prestations applicables à partir du 01-01-2026

Numéro de code		Libellé	Honoraires	Intervention Ambulant		Intervention Hospitalisé	
AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
795211		Mise en route de l'hospitalisation à domicile par l'hôpital : forfait pour l'hôpital	221,55	221,55	221,55		
107170		Mise en route de l'hospitalisation à domicile par l'hôpital : honoraires forfaitaires pour le médecin spécialiste à facturer en tiers-payant	97,39	97,39	97,39		
107192		Mise en route de l'hospitalisation à domicile : honoraires forfaitaires pour les (cabinets des) médecins généralistes détenteurs du DMG à facturer en tiers-payant	48,58	48,58	48,58		
418574		Mise en route de l'hospitalisation à domicile : honoraires forfaitaires pour les praticiens de l'art infirmier à domicile à facturer en tiers-payant	36,52	36,52	36,52		
795255		Forfait par jour de traitement : préparation et délivrance de médicaments dans le cadre d'une hospitalisation à domicile par le pharmacien hospitalier : antibiothérapie	8,83	8,83	8,83		
795270		Forfait par jour de traitement : préparation et délivrance de médicaments dans le cadre d'une hospitalisation à domicile par le pharmacien hospitalier : traitement anticancéreux – monothérapie	36,52	36,52	36,52		
795292		Forfait par jour de traitement : préparation et délivrance de médicaments dans le cadre d'une hospitalisation à domicile par le pharmacien hospitalier : traitement anticancéreux – plurithérapie	54,78	54,78	54,78		
596750		Honoraires de surveillance par jour de traitement par un médecin spécialiste en cas d'hospitalisation à domicile antibiothérapie à facturer en tiers-payant	8,61	8,61	8,61		
596772		Honoraires de surveillance par jour de traitement par un médecin spécialiste en cas d'hospitalisation à domicile traitement oncologique à facturer en tiers-payant	73,48	73,48	73,48		
107214		Honoraires forfaitaires pour appel à l'expertise du (cabinet du) médecin généraliste détenteur du DMG par un médecin spécialiste à facturer en tiers-payant	48,58	48,58	48,58		
795351		Honoraires forfaitaires par jour de traitement : coordination des soins par le praticien de l'art infirmier depuis l'hôpital, à facturer par l'hôpital en tiers-payant	16,72	16,72	16,72		
418596		Honoraires forfaitaires par jour de traitement : coordination des soins par le praticien de l'art infirmier à domicile depuis le domicile à facturer en tiers-payant	16,72	16,72	16,72		
418611		Honoraires forfaitaires pour le praticien de l'art infirmier lors de l'administration dans le milieu de vie du patient de médicaments anticancéreux par voie intramusculaire, sous-cutanée ou hypodermique à facturer en tiers-payant	8,50	8,50	8,50		
795373		Forfait matériel par jour de traitement en hospitalisation à domicile pour antibiothérapie à facturer en tiers-payant	12,17	12,17	12,17		
795395		Forfait matériel par jour de traitement en hospitalisation à domicile : pour oncologie à facturer en tiers-payant	19,78	19,78	19,78		